

Systeme d'information de gestion des ressources humaines – Phase 1

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Sommaire

Le présent document résume le projet et les recommandations de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) relativement à la première phase du déploiement d'un nouveau système d'information de gestion des ressources humaines (le « **SIRH** »). L'objectif est de remplacer la plateforme existante par un système modernisé qui, éventuellement, transformera positivement l'expérience des usagers, tant du point de vue des employés, des gestionnaires, que du personnel des Ressources humaines (les « **RH** »), et aidera ainsi à améliorer et rationaliser les processus et opérations des RH.

Cette première phase vise à livrer les composantes fondamentales du SIRH, incluant notamment la structure organisationnelle, les profils individuels des employés, ainsi que les outils nécessaires à la gestion des feuilles de temps (par ex., saisie des heures supplémentaires, demandes de congés, etc.).

L'identification et la catégorisation des risques effectuées selon une grille normalisée dans le cadre de l'ÉFVP ont permis à Téléfilm Canada d'aborder les risques liés à la collecte et à l'usage de renseignements personnels par le biais du nouveau SIRH, dont notamment la sensibilité des renseignements, la durée à long terme du programme, la transmission de renseignements personnels au moyen de technologies sans fil, ainsi que la possibilité d'atteinte à la réputation ou d'embarras en cas d'atteinte à la vie privée. Cette ÉFVP a permis à Téléfilm Canada de déterminer l'adéquation des mesures d'atténuation des risques prévues en lien avec l'implantation du nouveau SIRH, dont notamment : (i) le contrôle de l'accès et du traitement des renseignements personnels sur la base des postes ou fonctions justifiant un tel accès ou traitement des renseignements ; (ii) la protection des renseignements personnels en limitant leur accès et leur utilisation par des moyens administratifs et techniques appropriés ; et (iii) un programme mis en place par le fournisseur de la plateforme et ses sous-traitants assurant la gestion de la sécurité de la plateforme sur la base de normes de certification reconnues, ainsi que la vérification des contrôles mis en place conformément à des normes d'audit reconnues se rapportant à la sécurité, à la disponibilité, à l'intégrité du traitement, à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels. De plus, l'ÉFVP a permis à Téléfilm Canada de déterminer que les modalités liées au déploiement du nouveau SIRH, incluant notamment l'acceptation par les employés se connectant à la plateforme des conditions figurant dans un énoncé de confidentialité, ainsi que la limitation de la collecte aux seuls renseignements personnels à ceux qui sont directement liés et manifestement nécessaires aux programmes liés à la gestion des ressources humaines, sont en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.